

SEANCE DU 9 MAI 2012

L'an deux mil douze, le neuf du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, CROISSET Jean-Michel, FOUCHER Evelyne. TOUCHAIN Yves, DOMINGUEZ Pascal, CHENNEVEAU Christelle, VANNEAU André, MANUEL Jacqueline, FUSIL Daniel

Absents : FRANCHET Jean-Louis pouvoir à VANNEAU André
FRANCHET Eveline, pouvoir à FOUCHER Evelyne
Mme BERIAIM Michèle a été élue secrétaire de séance.

TERRAIN MARPA :

Monsieur le maire informe le conseil que finalement, il a reçu une proposition d'achat du terrain de la MARPA pour 40.000€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette offre et de donner tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces pour mener à bien cette affaire.

DECISIONS MODIFICATIVES :

Pour la division de propriété « Les Grandes Maisons Nord »

2111-Terrains nus	+2000
020-Dépenses imprévues	-2000

RETRAIT DE LOREUX DU PAYS DE GRANDE Sologne

La commune de Loreux a décidé de rejoindre la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois, externe au territoire du Pays de Grande Sologne. Le comité syndical du Pays de Grande Sologne a accepté son retrait à l'unanimité le 20/02 dernier et demande aux communes membres de délibérer dans le même sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le retrait de la commune de Loreux du Pays de Grande Sologne.

DISSOLUTION DU SYNDICAT DU COLLEGE

Le comité syndical du syndicat intercommunal du collège de Neung-sur-Beuvron a décidé sa dissolution à l'unanimité lors de sa séance du 09/03 dernier et demande à ses communes membres de délibérer dans le même sens afin de valider cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette dissolution selon les conditions précisées dans la délibération n°8/2012 du 09/03/2012.

RAPPORT SUR LES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il a été destinataire le 26/04 des rapports sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport 2011 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable
- D'approuver le rapport 2011 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement collectif

PREPARATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012 :

COMPOSITION DU BUREAU DU 10 JUIN

HORAIRES	ENVELOPPES	URNE	EMARGEMENT	HORAIRES
8 H/10 H 30	G.BARBEREAU	M.BERIAIM	F.PORNIN	8 H/10 H 30
10 H 30/13 H	J.MANUEL	P.DOMINGUEZ	C.CHENNEVEAU	10 H 30/13 H
13 H/15 H 30	JL FRANCHET	E.FRANCHET	A.VANNEAU	13 H/15 H 30
15 H 30/18 H	JM CROISSET	D.FUSIL	E.FOUCHER	15 H 30/18 H

DEPOUILLEMENT A PARTIR DE 18 H.

ENVELOPPES	F.PORNIN	J.MANUEL
LECTURE	JM CROISET	
POINTAGE DES CANDIDATS	A.VANNEAU	Y.TOUCHAIN
CLASSEMENT DES BULLETINS ET ENVELOPPES	D.FUSIL	

COMPOSITION DU BUREAU DU 17 JUIN

HORAIRES	ENVELOPPES	URNE	EMARGEMENT	HORAIRES
8 H/10 H 30	G.BARBEREAU	Y.TOUCHAIN	E.FOUCHER	8 H/10 H 30
10 H 30/13 H	J.MANUEL	D.FUSIL	P.DOMINGUEZ	10 H 30/13 H
13 H/15 H 30	JL FRANCHET	M.BUFFET	A.VANNEAU	13 H/15 H 30
15 H 30/18 H	D.FUSIL	JM CROISET	E.FRANCHET	15 H 30/18 H

DEPOUILLEMENT A PARTIR DE 18 H.

ENVELOPPES	G.BARBEREAU	J.MANUEL
LECTURE	A.VANNEAU	
POINTAGE DES CANDIDATS	JM CROISET	Y.TOUCHAIN
CLASSEMENT DES BULLETINS ET ENVELOPPES	D.FUSIL	

CEREMONIE DU 8 MAI :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la quête de la messe du 8 mai a été offerte par M. l'Abbé Croizet au CCAS de la commune au profit des personnes nécessiteuses. Son montant s'élève à 77.83€.

SOLOGNE A VELO :

Monsieur le maire informe le conseil que la Communauté de Communes cherche un emplacement à Veillas pour implanter une table de pique-nique le long du circuit de randonnées. Le conseil estime que le mieux est de l'implanter sur la parcelle réservée à la Communauté de communes en face du futur centre aqualudique.

FUTUR PLAN-GUIDE DE LA COMMUNE :

JM CROISET, en charge du dossier, informe le conseil de l'avancement des démarches.

TRAVAUX DE L'ECOLE :

Monsieur le maire rappelle au conseil que les effectifs de l'école étant en baisse, il y a lieu de revoir le projet de l'école. Le conseil municipal, après avoir étudié les nouveaux plans de la troisième tranche et en avoir délibéré, décide :

- De réduire le projet de la troisième tranche,
- d'approuver les modifications des plans

- de donner tous pouvoirs au maire pour signer les avenants au marché et mener à bien cette affaire.

ASSOCIATION « Il donne jeux vie » :

Le conseil municipal décide de lui accorder une location de la salle des fêtes au tarif associations communales pour l'organisation d'un loto.

COURRIER :

Le conseil prend connaissance d'un courrier reçu à la suite de l'implantation de containers à ordures ménagères au bout du chemin des Ouches. La solution proposée est de retirer un bac jaune et d'implanter des panneaux en bois pour les masquer.